

Le recteur de la région académique  
Alsace, Champagne-Ardenne, Lorraine  
Recteur de l'académie de Nancy-Metz  
Chancelier des universités de Lorraine

à

Mesdames et Messieurs les chefs des  
établissements du second degré

Mesdames et messieurs les directeurs de CIO

Nancy, le 14 novembre 2016

Division des  
personnels d'enseignement,  
d'éducation et d'orientation

**OBJET** : Mouvement inter académique des personnels d'enseignement, d'éducation et  
d'orientation titulaires et stagiaires – rentrée 2016

Référence : Arrêté rectoral du 14 novembre 2016

Personne chargée du dossier  
Thomas MARCHAND

Je vous demande de bien vouloir attirer l'attention des personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation placés sous votre autorité sur la publication au BOEN spécial n°6 du 10 novembre 2016, de l'arrêté et de la note de service du 09 novembre 2016 relatifs au mouvement national à gestion déconcentrée pour la rentrée 2017.

Téléphone  
03 83 86 21 66

Courriel  
ce.dpe@ac-nancy-metz.fr

2 rue Philippe de Gueldres  
CO n°30013  
54035 NANCY Cedex

Le dépôt des candidatures s'effectue dans l'application I-PROF (menu SERVICES- choix SIAM) du 17 novembre à 12 heures au 6 décembre 2016 à 12 heures inclus pour le mouvement général comme pour le mouvement spécifique national.

Numéro du standard  
03 83 86 20 20

### I – MOUVEMENT GENERAL

Heures d'ouverture au public  
8H30-11H30 13H30-16H30

J'attire tout particulièrement votre attention sur le chapitre II-2-1a) de la circulaire ministérielle énumérant les personnels qui doivent **obligatoirement** participer au mouvement inter-académique.

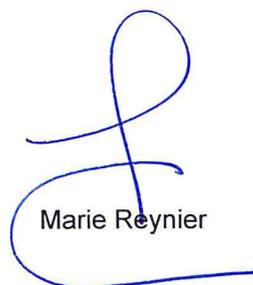
Je vous informe en outre que les agents sollicitant un changement d'académie et qui souhaitent bénéficier d'une bonification au titre du handicap, doivent retirer un dossier auprès du secrétariat du médecin conseiller technique du recteur – Tél. 03.83.86.21.02. Ce dossier sera retourné, dûment complété et accompagné des pièces justificatives nécessaires, au service médical du rectorat le 09 décembre 2016 au plus tard.

### II – MOUVEMENT SPECIFIQUE NATIONAL

Les candidats à des postes offerts dans le cadre du mouvement spécifique national devront se reporter au chapitre II-3 et à l'annexe II de la circulaire précitée afin de se conformer aux modalités particulières de dépôt des candidatures pour ce type de postes.

Il est recommandé aux candidats de prendre l'attache du chef de l'établissement sollicité, pour un entretien, et de lui transmettre un exemplaire de leur dossier de candidature.

PJ : Calendrier des opérations du mouvement inter académique.



Marie Reynier

## CALENDRIER DES OPERATIONS DU MOUVEMENT INTER ACADEMIQUE 2017

<b>17 novembre 2016 au 06 décembre 2016</b>	Saisie des vœux sur I-prof SIAM
<b>07 décembre 2016</b>	Envoi des formulaires de confirmation de demande de mutation aux établissements
<b>09 décembre 2016</b>	Date limite de dépôt des dossiers de demande de bonification au titre du handicap
<b>13 décembre 2016</b>	Date limite de retour au rectorat des formulaires de confirmation de demande de mutation signés et accompagnés des pièces justificatives
<b>09 janvier 2017</b>	Affichage sur I-prof SIAM des barèmes calculés par l'administration
<b>16, 17 et 19 janvier 2017</b>	Réunion des groupes de travail académiques et affichage des barèmes*
<b>25 janvier 2017</b>	Fin de l'affichage des barèmes et date limite de réception des demandes de correction des barèmes rectifiés

\* Date limite de réception par la DPE des demandes de modification de vœu ou de correction de barème : la veille de chaque groupe de travail

Dates prévisionnelles des groupes de travail :  
 16 janvier 2017 : groupe de travail COP / CPE / PEPS  
 17 janvier 2017 : groupe de travail PLP  
 19 janvier 2017 : groupe de travail certifiés / agrégés